

## 1&1 Recommandation – Conditions générales

La participation au programme 1&1 Recommandation (ci-après « 1&1 Recommandation ») emporte l'acceptation sans restrictions ni réserves des présentes Conditions générales par le Client.

### Article 1 : Objet du contrat

Dans le cadre du programme 1&1 Recommandation, 1&1 Internet SARL (ci-après « 1&1 »), sise 7, place de la gare à SARREGUEMINES (57200) propose à ses Clients de promouvoir ses produits et des services (ci-après « les Produits 1&1 ») auprès de leurs connaissances personnelles (ci-après « les Prospects »). A cette fin, 1&1 propose à ses Clients, qui agissent en tant qu'intermédiaire, des bannières, des emails de recommandation ou des liens de parrainage.

La gamme de Produits 1&1 est susceptible d'évoluer. 1&1 est en droit de modifier les Produits 1&1 ainsi que leurs prix à sa seule discrétion.

### Article 2 : 1&1 Recommandation - Conditions de participation au programme - Obligations du Client

Pour pouvoir participer au programme 1&1 Recommandation, le Client de 1&1 (ci-après « le Client ») doit remplir les conditions suivantes :

Le Client est une personne physique domiciliée en France, il doit être âgé de 18 ans révolus.

Le programme 1&1 Recommandation est réservé aux particuliers pour leur usage propre et non professionnel.

L'utilisation des bannières, des emails de recommandation ou des liens de parrainage par le Client n'est autorisée que dans le cadre du présent accord. Toute divulgation d'informations et/ou remise dudit matériel publicitaire à des tiers est interdite.

L'envoi d'emails non-sollicités est interdit. Tout envoi d'emails de recommandation par le Client s'adresse à ses seules connaissances personnelles/contacts professionnels.

Il est expressément rappelé au Client qu'il n'est pas autorisé à agir au nom et pour le compte de 1&1, y compris à accepter des offres ou faire des déclarations pour et au nom de 1&1.

Toute forme d'influence déloyale est interdite. Il est rappelé au Client que toute allégation, indication ou présentation fautive concernant les Produits, notamment en ce qui concerne leurs caractéristiques essentielles ainsi que leurs conditions d'utilisation, est strictement interdite. L'utilisation des noms, des marques déposées ou non-déposées, de l'enseigne, des logos et, plus généralement, de tout signe distinctif de 1&1 par le Client est soumise à l'autorisation écrite et préalable de 1&1. Ainsi, sauf autorisation expresse, leur utilisation, même dans une orthographe modifiée, comme élément d'un nom de domaine ou d'un sous-domaine ou en tant que mot-clé dans le cadre d'annonces ou de publicités sur des moteurs de recherche n'est pas autorisée.

### Article 3 : Rémunération - Obligations de 1&1

1&1 rémunère le Client selon la grille tarifaire en vigueur (ci-après « la Grille »), sous réserve des précisions figurant à l'article 4. 1&1 se réserve le droit de modifier la Grille à sa seule discrétion, étant précisé que les nouveaux tarifs ne s'appliquent pas aux contrats activés avant la date d'entrée en vigueur de la nouvelle Grille ; sa modification n'est pas rétroactive.

Seuls les contrats directement engendrés par un parrainage et effectivement activés sont pris en compte pour déterminer la rémunération du Client. Il est expressément prévu que ni l'extension du contrat initial, ni le renouvellement du contrat initial à échéance ni toute autre conclusion de contrat entre le nouveau client et 1&1 ne donnent lieu à rémunération du Client.

En aucun cas, du fait de l'existence d'autres systèmes de rémunération ou avantages proposés par 1&1, l'intermédiation d'un seul et même Produit ne peut conduire à une rémunération multiple du Client.

### Article 4 : Contrats ouvrant droit à rémunération et Paiement

La rémunération du Client est soumise à la condition que le nouveau client effectue sa commande à partir d'une bannière, d'un email de recommandation ou d'un lien de parrainage du Client. Toutefois, il

est expressément prévu que 1&1 peut, à sa seule discrétion, refuser la commande d'un nouveau client, empêchant ainsi toute rémunération du Client.

Les contrats engendrés par l'intermédiation du Client sont conclus exclusivement entre le nouveau client et 1&1.

Au cas où un Produit n'est pas/est seulement partiellement disponible, 1&1 est autorisée, après accord du nouveau client, à le réorienter vers un autre Produit. Si la réorientation vers un autre Produit donne lieu à une nouvelle commande, le Client reçoit la rémunération correspondante au Produit effectivement commandé et non à celui initialement choisi.

Dès activation du contrat par 1&1, le Client est rémunéré selon la Grille. Cependant, tout droit à rémunération effective suppose que le contrat engendré par l'intermédiation du Client ait existé pendant au moins six mois après son activation (ci-après « Délai minimum »), étant entendu que le nouveau client ne doit pas avoir failli à ses obligations contractuelles au cours de cette même période, et plus particulièrement à son obligation de paiement du prix du Produit commandé. Sauf indication contraire dans la Grille, ledit Délai minimum ne commence à courir qu'à partir du moment où – dans le cadre d'une action promotionnelle – le nouveau client ne bénéficie plus de la période de gratuité ou d'un avoir équivalent à une voire plusieurs redevance(s) mensuelle(s).

Ainsi, si ces conditions ne sont pas réunies, le contrat engendré par l'intermédiation du Client se terminant prématurément ou n'étant exécuté qu'en partie, le Client n'a droit à aucune rémunération. Aussi, le Client devra rembourser à 1&1 la totalité des sommes perçues au moment de l'activation du contrat.

Le Client à l'origine d'une recommandation réussie est le bénéficiaire de la rémunération selon la Grille. 1&1 la lui verse par virement bancaire, étant précisé que les coordonnées bancaires utilisées sont celles enregistrées dans le compte client du Client. La rémunération pourra également être versée au crédit d'un porte-monnaie électronique (par exemple PayPal).

Si les coordonnées bancaires du Client ne seront pas disponibles dans un délai de cent jours après l'activation du produit, le Client perdra son droit au versement de la rémunération correspondante. À propos de l'annulation de la rémunération, le Client sera informé exclusivement par e-mail. En cas d'autorisation de prélèvement, 1&1 est en droit de créditer la somme due par elle sur ce compte. Sauf accord écrit préalable de 1&1, le Client ne saurait céder son droit à rémunération.

### Article 5 : Données personnelles et Confidentialité

Le Client déclare utiliser les données à caractère personnel de ses connaissances personnelles/contacts professionnels qu'en parfaite conformité avec la législation en vigueur.

### Article 6 : Dispositions finales

Toute modification des présentes Conditions générales et de ses annexes nécessite la forme écrite, y compris la modification ou la suppression de l'exigence d'un écrit. 1&1 se réserve le droit de modifier les présentes à sa seule discrétion ; leur modification n'est pas rétroactive.

Si une ou plusieurs dispositions des présentes Conditions générales étaient nulles ou deviendraient caduques, la validité des autres dispositions n'en serait pas affectée. Toute disposition nulle ou caduque devra être remplacée par une clause qui répondra au mieux à l'objectif des présentes ou s'en rapprochera au maximum possible, telle que les parties l'auraient conclue pour atteindre le même résultat économique si elles avaient connu l'invalidité de la disposition en question. La même règle s'applique aux dispositions incomplètes.

Attribution expresse et exclusive de compétence est faite au Tribunal de commerce de Paris pour tout litige entre les Parties même en cas de procédure de référé. Les Conditions générales sont soumises au seul droit français.